

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 019 CA

SEANCE du 5 juillet 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le cinq juillet à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. LARROQUE Francis, Conseiller Départemental à Régis SANSOT, Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale à Charlette BOUE, Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Michel BURGAN, Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée à Marie-Ange PASSARIEU, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Christine BEYRIA

Excusés : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale, Représentant Syndical UD CFDT.
M. le représentant de la Préfecture

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. Bernard CASTELLS - Directeur des Territoires et Développement Durable au Conseil Départemental du Gers
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : PROJET D'ACQUISITION D'UNE MAISON RUE DE LA BARONNE A AUCH

Dans le cadre du renouvellement de l'offre locative suite à la déconstruction de logements intervenus sur le quartier du Garros, l'Office envisage l'acquisition de logements individuels sur AUCH.

Une maison sise Rue Baronne pourrait répondre aux critères d'acquisition de logements sur AUCH et sa périphérie, se situant dans un secteur pavillonnaire proche du centre-ville et de toutes commodités.

Il s'agit d'une maison d'habitation en R+2, de type T5, d'une surface habitable de 110 m² et construite en 1961, en bon état d'entretien. Située sur une parcelle de terrain de 331 m², de références cadastrales CZ 40, elle bénéficie de 4 chambres avec parquet, d'une salle d'eau, d'une cuisine équipée, d'un salon, d'une terrasse et d'un garage en sous-sol. Dotée de double vitrage et d'un chauffage fonctionnant au gaz, elle est classifiée en étiquette énergétique E. Le prix de vente est fixé à [REDACTED] (frais d'agence inclus : 7 000 €), l'avis domanial du 06.06.2023 confirmant le prix de la cession.

Au regard de l'étude de faisabilité qui met en exergue la nécessité de réaliser quelques travaux d'amélioration (électricité et chaudière), l'acquisition de la présente maison constitue une opportunité intéressante dans un secteur attractif et répondant aux critères de l'ANRU dans le cadre de la reconstitution de notre offre locative.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'acquisition de ladite maison, sise 1, Rue de la Baronne à AUCH au prix de [REDACTED] frais d'agence inclus et,
- d'autoriser la Directrice Générale à engager l'ensemble des négociations à la conclusion de cette acquisition et à signer l'acte à intervenir.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Bernard KSAZ

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU
DEPARTEMENT
DU
GERS

Pour : 21
Abstention : 0
Contre :